

## Votre Assurance

▸ RC FABRICANT / NEGOCIANT



SARL SIVR  
ZA LE CLOS PERDRIX  
76700 GAINNEVILLE FR

## AGENT

### **M SANTIAGO JOSE**

9 PLACE ABBE PIERRE  
76290 MONTIVILLIERS

**Tél : 02 35 55 72 50**

Fax : 02 35 55 86 43

E-mail : AGENCE.SANTIAGOJOSE@AXA.FR

Portefeuille : 0076064244

## Vos références :

**Contrat n° 5862686304**

Client n° 2826320704

AXA France IARD, atteste que : **SARL SIVR  
LE CLOS PERDRIX  
76700 GAINNEVILLE**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 5862686304** ayant pris effet le **01/01/2013** garantissant la «**Responsabilité Civile des Fabricants – Négociants de Produits et Composants destinés à être incorporés dans des Travaux de Bâtiment**».

Ce contrat, garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui en sont la conséquence, causés aux tiers du fait de ses activités professionnelles indiquées aux conditions particulières de son contrat; **il n'a pas pour objet de répondre à l'obligation d'assurance instituée par la loi 78-12 du 4 janvier 1978.**

Le souscripteur déclare agir en qualité de Fabricant Négociant de matériaux de construction pour les produits ou procédés suivants :

### **\* Fabrication de VOLETS ROULANTS**

Il est rappelé que sont exclus des garanties définies au contrat :

- les dommages affectant les produits vendus par l'Assuré ;
- le remboursement du produit défectueux lui-même vendu par l'Assuré ;
- les conséquences de la Responsabilité Solidaire du Fabricant et assimilé, sur le fondement de l'Article 1792-4 du Code Civil ;
- les conséquences de clauses d'astreinte, de pénalité, de dédit, de responsabilité, de garantie, d'engagement à des résultats ou à des performances que l'assuré a acceptées par des conventions à défaut desquelles il n'aurait pas été tenu.

**La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du 01/01/2016 au 01/01/2017 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.**

Fait à Belbeuf, le 22 février 2016

Pour la société :

## **AXA Assurances IARD Mutuelle**

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers  
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex  
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309  
Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

**ATTESTATION**